

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 avril 2008

MODERNISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL - (n° 743)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 110

présenté par  
M. Muzeau, Mme Amiable, Mme Fraysse, M. Braouezec,  
M. Chassaigne, M. Gosnat et M. Daniel Paul

-----  
**ARTICLE 5**

Supprimer l'alinéa 19 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les dispositions de l'alinéa 19 n'ont pas été évoquées dans l'accord du 11 janvier 2008. De fait, la possibilité introduite par cet alinéa augmente le risque d'achat de mandat et de pressions patronales sur les salariés protégés. Il y a par ailleurs ici introduction d'une confusion entre l'intérêt individuel du salarié et l'intérêt collectif que représente le mandat.